



ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 1570-2004 18 16

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

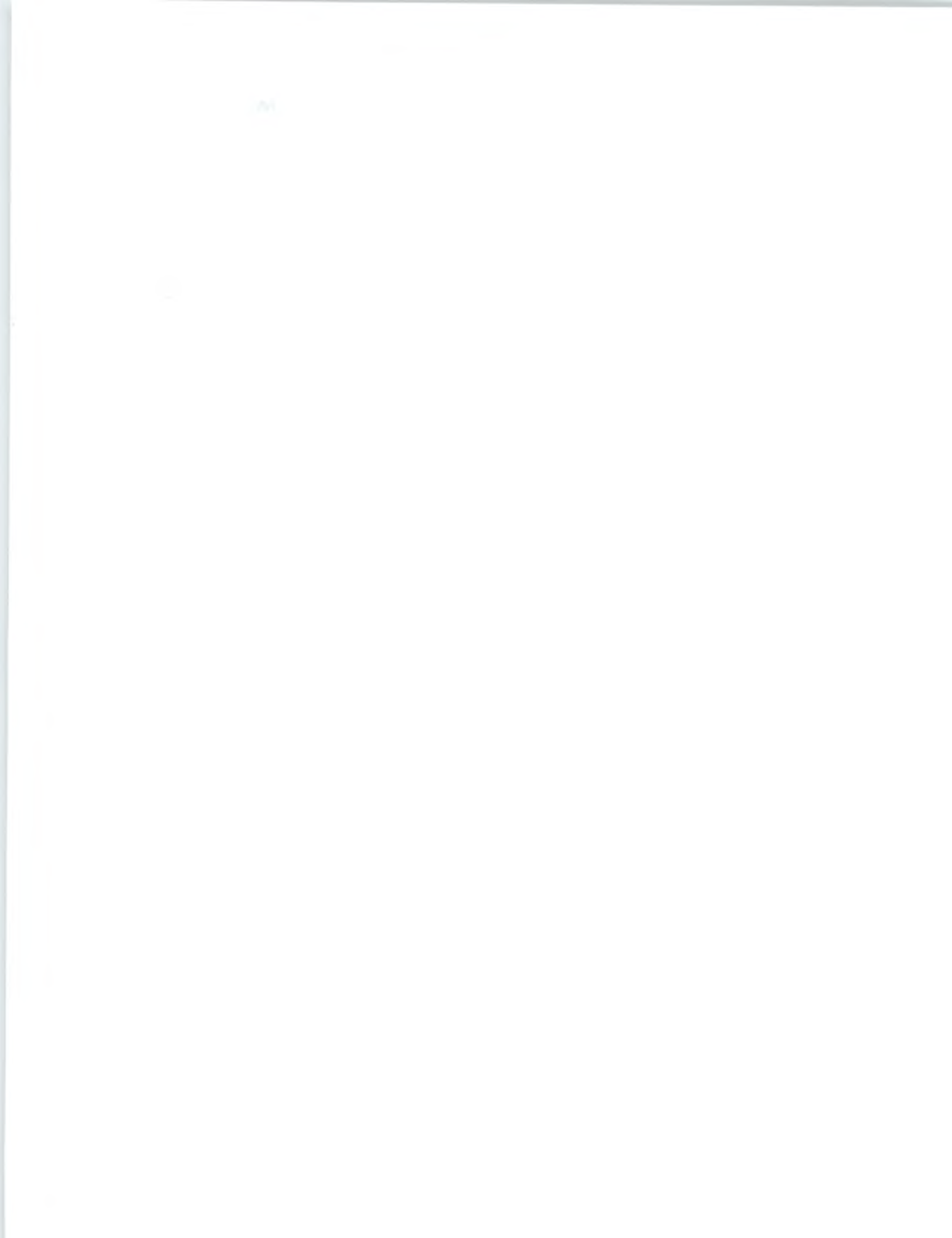
Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 décembre 2004



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 223,
Loi concernant la Ville de Baie-Comeau
(Texte adopté avec un amendement)



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mercredi 15 décembre 2004

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 223, *Loi concernant la Ville de Baie-Comeau*. (Ordre de l'Assemblée, le 7 décembre 2004)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Dufour (René-Lévesque), proposeur du projet de loi
- M. Fournier (Châteauguay), ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Tomassi (LaFontaine)
- Mme Vien (Bellechasse)

Témoin :

De la Ville de Baie-Comeau :

- M. Ivo Di Piazza, maire

La Commission se réunit à 11 h 43 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Dufour (René-Lévesque) et M. Fournier (Châteauguay) formulent des remarques préliminaires.

M. Di Piazza donne le point de vue de la requérante.

Article 1 : M. Dufour (René-Lévesque) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Préambule : Le préambule du projet de loi est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 223 : Le texte du projet de loi n° 223, *Loi concernant la Ville de Baie-Comeau*, amendé, est adopté.

M. Dufour (René-Lévesque), M. Fournier (Châteauguay) et M. Di Piazza formulent des remarques finales.

À 12 h 06, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat que lui a confié l'Assemblée.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, reading "Marc Painchaud", written over a horizontal line.

Marc Painchaud

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, reading "François Ouimet", written over a horizontal line.

François Ouimet

MP/jm

Québec, le 15 décembre 2004

ANNEXE I

Amendement adopté

Art. 1

Am 1

PROJET DE LOI 223
(Privé)

Loi concernant la Ville de Baie-Comeau

Amendement

AMENDEMENT

Article 1 :

Remplacer, au troisième alinéa de l'article 1, « dans le cadre du volet industriel ne peut excéder 3 000 000 \$ » par « dans le cadre des programmes ne peut excéder un total de 4 000 000 \$ ».

Adopté
M.A.

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 221, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke* et

n° 223, *Loi concernant la Ville de Baie-Comeau*.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 15 décembre 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

Après les affaires courantes (vers 11 heures) jusqu'à 13 heures

1) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 221, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke*

Proposeur : M. Claude Boucher, député de Johnson

Requérante : Ville de Sherbrooke

M. Jean Perreault, maire

Mme Louise Allard, directrice du cabinet

M. François Poulette, trésorier

M^e Isabelle Sauvé, greffière et directrice des services juridiques

M^e Line Chabot

2) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 223, *Loi concernant la Ville de Baie-Comeau*

Proposeur : M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque

Requérante : Ville de Baie-Comeau

M. Ivo Di Piazza, maire

M^e Sylvain Ouellet, greffier et responsable des affaires juridiques

Ajournement

PROJET DE LOI N° 223 AUTEUR: M. Margelain Dufour, député de
 TITRE: Loi concernant la Ville de Bas-Corneu Peric-Lévesque

- Présentation le : 2004-12-07

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- Adoption du principe le : 2004-12-16

Étude détaillée à la CAT le 2004-12-15

- Dépôt du rapport de Commission le : 2004-12-16 Am (1)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : —

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2004-12-16

- Sanction du projet de loi le: 2004-12-17 (2004, c. 58)

Motion de suspension des règles présentée le : —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —

